



*Texte rédigé collectivement par les associations LGBT de Marseille*

## **Le MANIFESTE LGBT du 10 juillet 2010**

Depuis 17 ans les personnes lesbiennes, Gaies, Bisexuelles, Transgenre, transsexuelles et intersexes de Marseille mais aussi de toute la région, paradent dans les rues de la ville.

La Lesbian & Gay Pride répond chaque année à l'invisibilité et aux discriminations diverses auxquelles nous faisons face - **presque chaque jour** - en raison de nos orientations sexuelles ou de nos identités de genre. La Lesbian & Gay Pride commémore aussi le moment historique qui a vu naître les droits des personnes LGBT face aux persécutions que nos « communautés » subissaient et subissent encore en France, et dans de nombreux pays.

Ce jour est un **jour de fête**, de liesse et de liberté pour tou-te-s les lesbiennes, homosexuels, bisexuel-le-s, trans', ou tout simplement pour les personnes ouvertes à la liberté de tou-te-s et de chacun-e.

C'est aussi un **moment d'affirmation** aux yeux d'une ville, d'une société, qui ne nous admet que du bout des lèvres.

Nous avons ce besoin vital de dire notre choix de vie au grand jour, de le crier, de le chanter, de le danser, au moins une fois par an.

C'est aussi un **temps de solidarité** pour tou-te-s celles et ceux qui chez nos voisins d'Europe et du monde entier ne peuvent pas défiler de façon festive et pacifique en raison d'interdictions des gouvernements locaux ou du manque de sécurité devant la violence des réactions homophobes de la part d'une partie de la population.

Nous savons que tou-te-s celles et ceux qui nous ont précédé-e-s dans cette voie ont contribué à faire reconnaître nos droits.

Tant et tant de « responsables » (politiques, religieux, juristes...) nous ont dit que nous ne représentions presque rien, ils ne nous voyaient pas. Il nous fallait leur dire haut et fort que nous étions-là, que nous représentions beaucoup plus qu'ils ne le croyaient.

L'Europride de Paris en 1997 a rassemblé 800 000 personnes : il devenait difficile de continuer à nier notre existence lors du vote du PACS en 1999.

Nous sommes là aussi pour percer le mur de l'indifférence et porter haut notre **revendication d'égalité**.

**Nous n'avons rien gagné tant que nous n'aurons pas gagné les droits de tou-te-s les citoyen-ne-s.**

Dans trop de domaines, les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuel-le-s, les trans' et les intersexes sont encore contenu-e-s dans des limites et contraint-e-s par les normes morales et sociales qu'on leur impose.

La liberté d'un jour, n'est pas la liberté de tous les jours, elle n'est qu'une illusion de l'acceptation sociale, elle ne signifie pas l'égalité citoyenneté.

L'école, le travail, la vie quotidienne n'est jamais la même que pour un-e hétérosexuel-le, si l'on est lesbienne, homosexuel, bisexuel-l-e ou trans.

La liberté de désirer, d'aimer, de vivre en couple rencontre mille obstacles.

Pour un-e jeune, pour un-e adulte, pour un-e sénior, il faut toujours se garder des regards et des propos, se garder dans l'expression de ses sentiments devant les multiples manifestations d'homophobie et de transphobie, de sérophobie, de sexisme et d'intolérance qui menacent nos communautés tous les jours.

A Marseille autant qu'ailleurs, et parfois plus qu'ailleurs.

Nous savons que l'indifférence à l'égard des personnes LGBT est souvent, en réalité, l'expression d'une violence contenue.

Pour conquérir enfin cette égalité, nous demandons à notre gouvernement et à nos élus :

- **L'égalité des droits** notamment en matière de **couples** et de mariage, à l'heure où la Belgique, le Danemark, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, les Pays Bas, la Suède, la Norvège, l'Islande, le Canada, l'Afrique du Sud ou l'Etat de Mexico ont adopté l'égalité complète entre les couples quelle que soit leur composition. Et en mai 2010, les députés argentins ont adopté un texte autorisant le mariage homosexuel.

- **La suppression des obstacles** rencontrés par les **couples pacsés bi-nationaux**, trop de couples binationaux ne peuvent pas obtenir le visa nécessaire, trop de consulats s'opposent à transmettre les documents administratifs nécessaires à la signature d'un pacs.

- **L'égalité des droits pour les familles homoparentales : l'ouverture de l'adoption aux homosexuels-les**, l'accès à la « gestation pour autrui » et à l'insémination avec donneur, la reconnaissance pleine et entière de la réalité des familles homoparentales (estimées à 100 000 aujourd'hui en France). Les discriminations à l'égard des familles homoparentales sont très nombreuses aujourd'hui, elles concernent en particulier : le droit à congé parental du parent social, l'élection du parent social en tant que parent d'élève, le droit d'hériter de l'enfant, la primauté donnée au parent légal sur le parent social en matière de droit de visite, les gardes d'enfants refusés à un parent divorcé sous prétexte de son homosexualité. Les premières victimes de ces discriminations sont les enfants, il doit être reconnu qu'un parent homosexuel est avant tout un parent.

- **Une refonte totale des politiques publiques concernant les personnes trans** : abolition de toute corrélation entre changement de sexe en droit et parcours médical, reconnaissance des familles transparentes et accès à la parentalité des personnes trans.

- La mise en place de **dispositifs de sensibilisation et d'éducation** dans les structures éducatives, sociales, culturelles, pour faire évoluer les représentations en matière d'identité de genre et d'orientation sexuelle, favorisant la prise de conscience de la diversité sexuelle et encourageant les attitudes d'ouverture et de respect envers chacun-e.

- Le développement rapide des **structures d'accueil de jeunes rejetés** par leur famille et/ou victimes de violences en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

- La **vulnérabilité des gays face à l'épidémie du VIH** et aux autres MST est toujours d'actualité à l'heure où l'état cherche à se désengager de la lutte contre le VIH et les hépatites. Il faut des actions novatrices spécifiquement destinées au public gay, et travailler à un élargissement de l'offre de dépistage, et non plus seulement des campagnes de communication généraliste.

- **L'accueil et le droit d'asile pour les personnes persécutées** dans leur pays pour des questions d'orientation sexuelle ou d'identité de genre ainsi

- **Une solidarité active de la France à l'égard des personnes victimes de violations des droits humains dans le monde**, un positionnement fort de nos Etats en faveur du respect des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre, et une dénonciation des gouvernements fautifs.

*Nous demandons qu'enfin la France suive la résolution adoptée en 2003 par le Parlement Européen « d'abolir toute forme de discrimination - législatives ou de facto - dont sont encore victimes les homosexuels, notamment en matière de droit au mariage et d'adoption d'enfants ».*